

Le 9 septembre 2024, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 2 septembre 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIERE, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Karine BREURE, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON.

**Absents :** M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Jean-François MONTMARTIN M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

**Procurations :** M. Rémy GIRARDON à M. Patrick BOUCHET, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, Mme Célia DUMAS à Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON à M. Philippe BONNEFOND, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

**Secrétaire :** Amaury GARDE

**OBJET : Acquisition par l'Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) de la propriété de Madame DUMAS – 62 rue de la Libération**

La commune de La Fouillouse souhaite terminer l'aménagement de l'entrée des jardins du Malval rue de la Libération.

Par convention de veille et de stratégie foncière (CVSF) en date du, l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) est chargé de réaliser les diverses acquisitions liées aux projets d'aménagement futurs de la Commune.

Le tènement immobilier d'une surface de 127 m<sup>2</sup> cadastré AH n°467, situé 62 rue de la Libération, propriété de Madame DUMAS, se situe dans le périmètre de veille et de stratégie foncière.

L'EPORA est ainsi entré en négociation avec la propriétaire permettant d'aboutir à une acquisition à l'amiable, qui permettra d'avoir la maîtrise foncière nécessaire à l'aménagement de l'entrée des jardins du Malval avec la possibilité de créer deux logements qui pourraient être inventoriés au titre de la loi SRU.

Un accord est intervenu pour un achat à 170 000 €.

Conformément à la convention en cours, la Commune doit donner son accord sur le prix de vente, et s'engage à acquérir le bien, lors de la mise en œuvre du projet.

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,*

**DECIDE** à l'unanimité,

*Amaury GARDE et Laurence BUSSIERE ne prenant pas part au vote*

- **D'APPROUVER** la conclusion, par l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, de l'acquisition du bien cadastré AH n°467 appartenant à Madame DUMAS, au prix de 170 000 € et aux conditions précitées,
- **D'APPROUVER** l'engagement du rachat de ce tènement immobilier par la commune.

Le secrétaire de séance,  
Amaury GARDE



Fait à la Fouillouse, le 9 septembre 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240924-2024-60A-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2024